

Image not found or type unknown



Licenciement restitution du matériel.

Par **camille**, le **11/02/2010** à **13:10**

Bonjour, rnun ami a été licencié il y a peu et a reçu une lettre recommandée lui stipulant de rendre son matériel. Ma question est la suivante : existe t-il un délais limite pour qu'il se manifeste pour prendre rendez-vous avec sa direction afin de rendre ce matériel? rnPar avance merci.